



# Elections

VOUS POURREZ VOTER POUR VOUS !

- 
- 
- |
- 

Au mois de novembre 2021, vous serez appelé(e) à **élire vos représentants au sein de la CCI de l'Ain et de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes** par voie électronique à distance.

Pour cela, vous recevrez vos instruments de vote (identifiants et code d'accès) pour pouvoir élire sur la plateforme de vote dédiée les membres de vos Chambres de Commerce et d'Industrie.

## Quels sont les rôles des élus ?

Le rôle des élus de la CCI est de défendre des décisions plus favorables aux entreprises, participer à la vie économique du territoire et plus précisément :

- **Assurer une représentation de l'entreprise.** Un rôle fondamental pour une meilleure prise en compte des intérêts du commerce, de l'industrie et des services au niveau des territoires.
- **Composer l'assemblée délibérante**, désignant son président, qui définit la politique globale d'une CCI régionale, territoriale et locale. Les élus orientent les actions mises en œuvre par les collaborateurs permanents et votent le budget.
- **Etre des interlocuteurs incontournables** des pouvoirs publics, des collectivités, des partenaires et des acteurs économiques, pour toutes les décisions touchant à la création – transmission, au financement, à l'international, au développement durable, au développement commercial, au numérique, à la compétitivité et aux compétences RH.
- **Animer l'action économique du territoire** en diffusant de l'information ou en soutenant des manifestations dédiées.

## La révision des listes électorales

Afin de bien préparer ces élections, nous procédons actuellement à la révision des listes électorales. A cette fin, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre quelques minutes de votre temps pour répondre au questionnaire reçu par voie postale (ou disponible en téléchargement) et ainsi :

- Vérifier que les données que nous possédons sur votre entreprise sont exactes et, si besoin, les corriger ou les compléter ;
- Désigner les électeurs supplémentaires le cas échéant.

Ce questionnaire doit être renvoyé à la CCI de l'Ain **au plus tard le 30 avril 2021** à l'aide de l'enveloppe « T » reçue ou par voie électronique sous format PDF à l'adresse suivante : [elections@ain.cci.fr](mailto:elections@ain.cci.fr)

L'inscription sur la liste électorale est une des conditions d'éligibilité aux mandats de membre de CCI à justifier en cas de candidature.

### **En téléchargement :**

[Questionnaire entreprise](#)

[Questionnaire établissement](#)

Pour tout renseignement, contactez le service élections

04 74 32 13 00

[elections@ain.cci.fr](mailto:elections@ain.cci.fr)

**URL source:** <https://www.ain.cci.fr/votre-cci/elections>